

TROPHEE DES CLUBS D'ALSACE PONEY 2010

1/ PRINCIPE

Le C.R.E. Alsace organise le dimanche 21 novembre 2010 au Club Equestre de Strasbourg, **sous condition de l'engagement d'au moins 12 équipes**, le Trophée des Clubs d'Alsace Poney 2010 dont le Règlement est le suivant :

2/ CONCURRENTS

Tous cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition au titre de la région Alsace , minimum galop 4.

3/ EQUIPES

Chaque équipe de 3 sera composée d'un poney de catégorie B, d'un poney de catégorie C et d'un poney de catégorie D . Age maximum des cavaliers : 18 ans.

4/ ORDRE DE PASSAGE

L'ordre de passage sera le suivant :

- Passage de tous les poneys B
- Passage de tous les poneys C
- Passage de tous les poneys D

Les distances de foulées dans les combinaisons seront celles correspondant à chaque catégorie. Les côtes des obstacles et les difficultés techniques seront celles d'une 3^{ème} série Ponam.

5/ EPREUVE

Epreuve en deux manches.

1^{ère} manche au barème A sans chrono.

2^{ème} manche au barème A au chrono sans barrage. Parcours réduit à 8 obstacles comprenant une combinaison (double ou triple).

Dans la 1^{ère} manche, l'ordre de passage des équipes au sein d'une même catégorie de poneys sera tiré au sort par le C.R.E.A. et communiqué aux Chefs d'Equipes.

A l'issue de la 1^{ère} manche, sera établi un classement provisoire de l'épreuve, par addition des points réalisés par tous les cavaliers d'une même équipe.

Calcul des scores des équipes selon les articles 5.7.A. et 5.8.H. du Règlement Général et 2.2.B.2. du Règlement des Concours de Saut d'Obstacles.

L'ordre de passage des équipes lors de la 2^{ème} manche sera l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche et, en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, l'ordre de passage de ces équipes lors de la 1^{ère} manche.

Le classement final sera obtenu par addition des pénalités de tous les cavaliers d'une même équipe dans les deux manches. L'équipe gagnante étant celle ayant obtenu le minimum de pénalités. En cas d'égalité des pénalités, le classement s'effectuera selon l'ordre inverse du total des temps de tous les cavaliers d'une même équipe réalisés lors de la 2^{ème} manche.

6/ CHEF D'EQUIPE

Il appartiendra à l'Equipe de s'auto constituer autour du Chef d'Equipe qui représentera celle-ci à toutes occasions.

7/ ENGAGEMENTS

Gratuits, sur formulaire spécifique à adresser au C.R.E.A., 37 Boulevard de la Victoire, 67000 STRASBOURG, pour le vendredi 5 novembre 2010.

8/ DOTATION

Coupes, plaques, flots et cadeaux.

9/ Epreuves en manège ou à l'extérieur selon les conditions climatiques.

10/ DIVERS

En cas de litige, le C.R.E.A. sera seul habilité à juger en dernier ressort.

TROPHEE DES CLUBS D'ALSACE

CHEVAUX 2010

1/ PRINCIPE

Le C.R.E. Alsace organise le dimanche 14 novembre 2010 au Haras des Bussières à BISCHWILLER, **sous condition de l'engagement d'au moins 12 équipes**, le Trophée des Clubs d'Alsace Chevaux 2010, dont le Règlement est le suivant :

2/ CONCURRENTS

Tous cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition Club au titre de la région Alsace, minimum galop 4

3/ EQUIPES

Par équipes de 4, avec éventuellement un remplaçant.

4/ CHEVAUX

Tous chevaux et poneys de 5 ans et plus n'ayant jamais participé à des épreuves Amateur et Pro à 1,15 m et plus.

5/ EPREUVE

Epreuve en deux manches. Première manche au barème A sans chrono. Deuxième manche au barème A au chrono sans barrage. Parcours réduit à 8 obstacles comprenant une combinaison (double ou triple).

Les épreuves seront de niveau :

- 1^{ère} manche : Club 2 (0,85 m) – 2^{ème} manche : Club 1 (0,95 m).

Dans la 1^{ère} manche, l'ordre de passage des équipes sera tiré au sort par le C.R.E.A. et communiqué aux Chefs d'Equipes. L'ordre de passage des cavaliers au sein d'une même équipe sera établi par le Chef d'Equipe et communiqué au Jury avant le début de l'épreuve. Si aucune communication n'est faite au Jury, l'ordre de départ à l'intérieur de l'équipe sera celui tiré au sort par le C.R.E.A.

Passage des 4 cavaliers de l'équipe à la suite.

A l'issue de la première manche, sera établi un classement provisoire en ne tenant compte que des 3 meilleurs scores sur les 4 de l'équipe.

Calcul des scores des équipes selon les articles 5.7.A et 5.8.H. du Règlement Général et 2.2.B.2. du Règlement des Concours de Saut d'Obstacles.

L'ordre de passage des équipes lors de la 2^{ème} manche sera l'ordre inverse du classement de la 1^{ère} manche et, en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, l'ordre de passage de ces équipes lors de la 1^{ère} manche.

L'ordre de passage des cavaliers au sein d'une même équipe sera le même que lors de la 1^{ère} manche. Le classement final sera obtenu par addition des pénalités des 3 meilleurs scores d'une même équipe dans les deux manches, l'équipe gagnante étant celle ayant obtenu le minimum de pénalités. En cas d'égalité de pénalités, le classement s'effectuera selon l'ordre inverse du total des temps des 3 meilleurs cavaliers d'une même équipe réalisés lors de la 2^{ème} manche.

6/ CHEF D'EQUIPE

Il appartiendra à l'Equipe de s'auto constituer autour du Chef d'Equipe qui représentera celle-ci à toutes occasions.

7/ ENGAGEMENTS

Gratuits, sur formulaire spécifique à adresser au C.R.E.A., 37 Boulevard de la Victoire, 67000 STRASBOURG, pour le vendredi 29 octobre 2010.

8/ DOTATION

Coupes, plaques, flots et cadeaux.

9/ Epreuves en manège ou à l'extérieur selon les conditions climatiques.

10/ DIVERS

En cas de litige, le C.R.E.A. sera seul habilité à juger en dernier ressort.